

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 avril 2009

CP 09/04-34

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT
DE SALLES A USAGES MULTIPLES**

COMMUNES DE LABARTHE, LABASTIDE SAINT PIERRE, et MOISSAC

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041436, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2009	250 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	56 367 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	40 180 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours.....	96 547 €
Disponible	153 453 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes pour un montant global de 40 180 € :

** Demandes présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
1) LABASTIDE SAINT PIERRE Agrandissement du foyer du 3 ^{ème} âge A. Belloc SUMR/STP02704	175 000	19 000	159 000	12 %	<u>2 280 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 17.10.08. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					

* 2^{èmes} Tranches

COMMUNE	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- -NABLE EN HT 1 ^{ère} TRANCHE	DEPENSE SUBVENTION- -NABLE EN HT 2 ^{ème} TRANCHE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
2) LABARTHE Construction d'une salle polyvalente SUMR/STP02735	100 519	19 000	19 000	39 %	<u>7 410 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26.05.08 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.					

* Demande présentée dans le cadre du contrat de site majeur – année plus

COMMUNE	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- -NABLE EN € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
3) MOISSAC Aménagement de la partie jour au centre d'accueil et de séjour (CARMEL) 1 ^{ère} phase SUMR/STP00946	1 ^{ère} phase : 304 898	304 898	30 490 € (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Site Majeur - Année plus, voté lors du BP 2001.			

TOTAL.....40 180 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041436, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,